

Le Ptit finésien

N° 184 /février 2018

Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr Permanences : Maire et Adjoints sur rendez-vous

Ouverture du secrétariat :

lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h mercredi : 13h30 à 16h30

samedi : 9h00 à 11h30

Services de garde Services d'urgence

Pharmacie: **32 37** (service payant 0,24 mn)

Médecins de garde : 36 24

SAMU : **15**Pompiers : **18**Gendarmerie : **17**

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal: 23 février 2018 à 20h00

MAIRIE

VIGILANCE DÉMARCHAGE: La municipalité tient à préciser qu'elle n'a mandaté aucune entreprise privée pour faire du démarchage à domicile (économie d'énergie, ...).

Si la commune s'inscrivait dans une démarche de porte à porte ou téléphonique, nous vous informerions par le biais du P'tit Finésien, du site internet et de panneau pocket, comme nous l'avons fait pour les deux agents recenseurs qui vous visitent actuellement (ces personnes sont porteuses d'une carte officielle).



Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

Les pièces à produire pour le recensement sont la carte nationale d'identité et le livret famille.

La communauté de communes

Val d'Ille- Aubigné vous dit tout sur le



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Mairie de FEINS DU 1 au 28 Février 2018



CLIC ILLE ET ILLET



Service pour les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap (adultes et enfants), leur entourage et les professionnels.

Le CLIC de l'Ille et de l'Illet est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation.

L'équipe du CLIC vous informe et vous guide dans vos démarches liées au vieillissement et à la perte d'autonomie à tous les âges de la vie : dossier MDPH (Cartes stationnement et invalidité, Allocation Adulte Handicapé, Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé, Reconnaissance de la qualité de Travailleur Handicapé, Prestation de Compensation du Handicap), dossier APA...

Permanences à Melesse

Le 4ème lundi du mois

Lundi 22 janvier 2018 de 14h à 17h00

Lundi 26 février 2018 de 14h à 17h00

Lundi 26 mars 2018 de 14h à 17h00

Lundi 23 avril 2018 de 14h à 17h00

Lundi 28 mai 2018 de 14h à 17h00

Lundi 25 juin 2018 de 14h à 17h00

A la mairie, 20 rue de Rennes

Permanences à Sens de Bretagne :

Le 1_{er} lundi du mois

Lundi 8 janvier 2018 de 14h à 17h00 (2ème lundi)

Lundi 5 février 2018 de 14h à 17h00

Lundi 5 mars 2018 de 14h à 17h00

Lundi 9 avril 2018 de 14h à 17h00 (2ème lundi)

Lundi 14 mai 2018 de 14h à 17h00 (3ème lundi)

Lundi 4 juin 2018 de 14h à 17h00

A l'arrière de la la Mairie, au 9 place de la Mairie

Prise de rendez-vous, renseignements et inscription :

CLIC Ille et Illet – 1 place du marché – 35250 Saint d'Aubin d'Aubigné



02 23 37 13 99 – clic-ille-illet@orange.fr – www.clic-ille-illet.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h sans rendez-vous et de 14h à 16h sur rendez-vous Sauf le mercredi, uniquement le matin sur rendez-vous.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



La navette communautaire Mobi Futé dessert depuis Feins, la gare de Montreuil sur Ille avec 2 navettes le matin, 2 le soir et 1 le mercredi midi. Le matin, une autre navette au départ de Feins, permet de rejoindre le réseau Illenoo à Aubigné en direction de Rennes (car de 7:03).

Depuis le mois de septembre, il n'y a aucun usager sur cette ligne.

La Communauté de communes a donc choisi de supprimer cette ligne du matin (Feins-Aubigné) à compter du 1^{er} février 2018.

Pour la ligne en direction de la gare de Montreuil sur Ille, il y a juste une modification pour la 2ème navette du soir au départ de la gare.

La navette part 2 minutes plus tard afin de s'adapter à l'arrivée du train à 18:57 au lieu de 18:54 précédemment.



Aides à la rénovation : Dernière année d'OPAH ! Les Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné ont entamé leur dernière année. Grâce à ces conventions, signées par la collectivité avec le Département d'Ille-et-Vilaine et l'ANAH, les habitants éligibles aux aides aux travaux de rénovation peuvent se faire accompagner gratuitement tout le long du parcours du projet (diagnostic, étude de devis, montage du dossier de financement et dépôt de demande) et bénéficier en plus de subventions locales complémentaires.

Par ailleurs, cette communauté de communes a mis en place un remboursement jusqu'à 500 ou 1000 € pour passer au chauffage bois et une prime de 3000 ou 4000 € pour les primo-accédants souhaitant rénover en centre-bourg, cumulables et pour tout public.

Il existe aussi d'autres dispositifs financiers mobilisables sans conditions de ressources.

Selon SoliHa, prestataire des missions OPAH, les propriétaires ont récupéré en moyenne 50 % du montant des travaux depuis le début de l'opération et ce, malgré la contraction des subventions au démarrage du dispositif. Les travaux d'économie d'énergie, avec un montant moyen de 19 900 ϵ , ont obtenu une aide de 8 100 ϵ et un crédit d'impôt sur les restes à charge. Les dossiers adaptation, coûtant normalement 8 000 ϵ , ont perçu 4 200 ϵ . Les interventions contre la dégradation, à hauteur de 5 200 ϵ , ont eu droit à 3 300 ϵ .

Aujourd'hui, avec les subventions de l'État, du Département et du Val d'Ille-Aubigné, un projet d'isolation, remplacement de fenêtres et chauffage bois à 21 000 € peut être subventionné à hauteur de 15 000 € et bénéficier d'avances et de prêts sans intérêts. Avec 70 % d'aides, c'est clairement le moment. Faites les démarches avant septembre !

Pass'Réno, guichet unique de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné pour la rénovation de l'habitat, accompagne gratuitement tous les occupants, les futurs occupants et les bailleurs pour mener à terme leurs projets. Adressez-vous à ce service au 02 99 69 58 93 et laissez-vous guider.



La Bonne résolution du début d'année : covoiturer !

Aller au travail en voiture : ça coûte cher!

Covoiturer, c'est aussi faire des économies en partageant ses trajets pour aller au travail.

Un exemple ? Covoiturer à 2 ; 1 fois par semaine de Vignoc ou Chateaugiron - à Rennes Atalante

Champeau environ 40 km par jour- fait économiser 19,3 € par mois, soit 193 € par an

Il n'y a pas de petites économies. Et vous, quel trajet faites-vous?

Pour réduire vos frais de manière conviviale, pensez Ehop!

*Base calcul : covoiturage une fois par semaine à deux personnes, sur une base de 0,23 cts/km qui correspondent au coût du carburant et de l'entretien du véhicule. Le coût annuel est calculé sur 10 mois.

Ehop et Ehop Solidaires sont des services de mises en relation gratuit.

- contact@ehop-covoiturage.fr / 02 99 35 10 77
- 11 rue de la Mabilais-35000 Rennes / www.ehop-covoiturage.fr / www.ehop-solidaires.fr

ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le 15 février 2018 matin.

Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes

Val d'Ille – Aubigné au **02.99.55.69.80**

MISSION LOCALE

Permanences de St Aubin d'Aubigné les mardis 6 et 20 février 2018 de 14h à 17h; les mercredis 7; 14; 21 et 28 février 2018 de 9h à 12h et les jeudis 1 et 15 février 2018 de 9h à 12h au Point Accueil Emploi, place des Halles. Tél pour rendez-vous : 02 99 55 42 42

Permanences de Montreuil sur Ille les vendredis 9 et 23 février 2018 à la mairie 19 avenue Alexis Rey. Tél pour rendez-vous : 02 99 55 42 42

Permanences de Sens de Bretagne les jeudis 1 et 15 février 2018 de 14h à 17h à la mairie, 9 place de la mairie. Tél pour rendez-vous : 02 99 39 51 33

ACSE 175

L'Association ACSE 175 recrute !Présente depuis 25 ans sur le territoire au Nord de RENNES, l'Association recherche des salariés pour mettre à disposition chez sa clientèle :

- Les particuliers (entretien de la maison et des espaces verts, bricolage, peinture, tapisserie)
- Les collectivités locales (dans les écoles pour le service cantine, aide de cuisine, surveillance d'enfants, les temps périscolaires, entretien des locaux, les espaces verts)
- Les associations et entreprises (restauration, entretien de locaux, manutention)
- L'hôtellerie-restauration (serveur, employé d'étage)

Les salariés bénéficient d'un accompagnement pour les aider dans leur parcours professionnel et leurs recherches d'emploi.

Les candidats intéressés par les différents postes proposés sont invités à prendre contact : 02 99 55 79 80 – acse175@free.fr - acse175.com

Ou se déplacer au 32 avenue d'Armorique à Betton, afin de valider leur inscription.

ILLE ET DÉVELOPPEMENT

Recrute: 5 agent-es espaces verts (F/H)

Description du poste : l'agent-e assurera des travaux d'entretien des espaces verts (préparation des sols, plantations, débroussaillage, tonte, désherbage, taille, entretien), de la petite maçonnerie et de petits travaux (pose de clôtures, fabrication et mise en place de petit mobilier, réalisation et pose de signalétique). Il-elle utilisera des outils thermiques tronçonneuse, débroussailleuse, souffleur... Pré-requis :

- Être éligible au contrat CDDI et avoir obligatoirement une fiche d'opportunité.
- Aucune expérience exigée.
- Vouloir réellement s'engager dans un accompagnement socio professionnel et travailler à résoudre ses freins à l'emploi (santé, mobilité, logement...), découvrir des métiers au travers d'une période de stage (PMSMP). L'accompagnement pédagogique proposé devra permettre de travailler sur un projet professionnel y compris AUTRE que les espaces verts.
- Aimer le travail en extérieur et en équipe.

Dates de prise de poste : mi-mars 2018

Lieu de travail:

- <u>Pour les 5 postes</u>, prise de poste à Saint-Aubin d'Aubigné (accès bus Illenoo ligne 4A et 4B) puis travail sur le territoire alentour,

Conditions de travail:

- SMIC pour une base contrat de 26h semaine soit 112h67 mois − brut 1113.18€ mensuel.
- Horaires de travail 8h20 17h (pause repas 1h).
- Prise de repas en commun.

Renseignements et candidature : Lettre de motivation + CV + fiche d'opportunité à l'attention de Mme LATOUR Carol, par courrier ILLE ET DÉVELOPPEMENT, Locaux PAE, place des Halles -35250 ST AUBIN D'AUBIGNÉ

Ou par mail : ille-et-developpement@orange.fr

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Décembre 2017

Le vingt deux décembre deux mil dix sept, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

<u>Présents</u>: M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle,

Secrétaire de séance : M. Loïc BRÉAL

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h00.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2017.

I - INSEE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le recensement de notre commune se fera du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Pour ce faire, la commune percevra une dotation forfaitaire de 1821 €euros, cette dernière étant calculée sur le dernier recensement, elle sera insuffisante pour rémunérer les agents recenseurs, il faudra donc prévoir au BP 2018 un supplément au chapitre 12.

A ce jour, les agents recenseurs sont recrutés.

Populations légales au 1^{er} janvier 2015 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018

Population municipale 941
Population comptée à part 13
Population totale 954

II – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DES ÉCOLES ET RUE DE MONTREUIL PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - DEMANDE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention à la Préfecture au titre de la DETR, dans le cadre du projet d'aménagement de la rue des écoles et de la rue de Montreuil. Cette subvention doit être sollicitée au plus tard le 29 décembre 2017 (date butoir pour la remise de dossier).

Suite aux discussions concernant le projet, une étude supplémentaire sur la structure chaussée et réseaux génère des coûts supplémentaires et porte le montant estimatif à 255 000,00 €.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Le montant estimatif est de 255 000,00 €.

Montant en Euros hors taxe

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Avant projet	238 550,00 €	DETR 40%	102 000,00 €
Plan topographique	1 552,00 €	Financement bande de roulement (Département)	25 500,00 €
Mission Maîtrise d'œuvre	9 700,00 €	Amende police	8 000,00 €
Étude Structure chaussée et réseaux	2929,69 €	AUTOFINANCEMENT	119 500,00 €
Mission SPS -contrôle	2268,31 €		

TOTAL HT	255 000 00 0	TOTAL II T	255 000 00 0
TOTAL H.T.	255 000.00 €	TOTAL H.T.	255 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre de la DETR « Dotation d'équipement des Territoires ruraux » et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

III – AMENDE DE POLICE (DOTATION 2017 - PROGRAMME 2018) : PROJET RUE DES ÉCOLES ET RUE DE MONTREUIL

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1er Maire adjoint fait part aux membres du Conseil municipal que la répartition du produit des amendes de police est régie par les articles R 2234 – 10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La répartition du produit des amendes de police est faite par le Conseil Départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à verser... (article R 2334 - 11).

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1^{er} Maire adjoint propose aux membres du Conseil municipal une demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations répondant à une préoccupation de sécurité routière.

Les projets d'aménagements sont les suivants :

- Plateaux ralentisseurs et mise en place de zone 30,
- aménagements piétonniers protégés le long de la voie de circulation, trottoirs, barrières, potelets,
- signalisation passages piétons et mise en place de radars pédagogiques aux entrées d'agglomération,
- mise en conformité des cheminements PMR (personne à mobilité réduite).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations répondant à une préoccupation de sécurité routière citée cidessus qui sera accompagnée des devis hors taxe, celle-ci devant être sollicitée avant le 31 janvier 2018.

IV - RÉFLEXION SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une étude de faisabilité sur la réhabilitation / aménagement de la salle des fêtes a été effectuée en 2016 par le cabinet GBK basé à Combourg.

Deux variantes seraient possible dont la première porterait sur la réhabilitation et extension et la deuxième sur la démolition actuelle avec création d'une nouvelle salle au même emplacement.

Après discussion et concertation, une réunion des associations communales est fixée le mardi 24 janvier à 20H30 à la mairie afin de recueillir les besoins et avis de celles-ci..

XI – QUESTIONS DIVERSES

- ALSH Sens de Bretagne :

Les conventions sont à revoir avec la commune de Sens de Bretagne

- MCE : convention restauration Avenant n° 3 pour 1' année 2018

devis de 1915,00 € TTC accordé et approuvé par l'assemblée délibérante.

- Dégradations sur la terrasse du restaurant scolaire : suite aux dégradations sur le toit terrasse du restaurant scolaire, une plainte a été déposée en gendarmerie ainsi qu'un dossier de prise en charge auprès de l'assureur GROUPAMA. Un devis de réparation a été sollicité auprès de la société CVP concernant la réfection partielle des réseaux de ventilation pour un montant de 3 241,12 € HT et 3 889,34 € TTC. Ces dégradations s'ajoutent aux nombreuses autres que la commune a subi au premier semestre 2017.
- **PLUi**: Changement de destination des bâtiments. Suite à la réunion de la commission urbanisme du 16 novembre 2017, des précisions sont apportées concernant le Maffay.

ZAC : Une réflexion est engagée sur le Nom des rues de la ZAC du Grand Clos. A ce jour, aucune proposition ne fait l'unanimité. Le sujet sera proposé à un prochain conseil municipal.

- Qualité de l'air : Établissement d'accueil collectif d'enfant de moins de 6 ans.

Obligation au 1/1/2018 de réaliser une surveillance de la qualité de l'air auto-diagnostic

D'une part :

Évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement tous les 7 ans

SOIT, au choix:

La mise en œuvre d'un plan d'actions de prévention de la qualité de l'air, réalisé à partir d'un bilan des pratiques observées dans l'établissement

ou : La mise en œuvre d'une campagne de mesures de la qualité de l'air effectuée par un organisme accrédité L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55 minutes.

Conseil municipal

Prochaines réunions le 26 janvier 2018, 23 février 2018, 30 mars à 20h00.

PETITES ANNONCES

Les annonces sont édités sous l'entière responsabilité des annonceurs

A vendre

1 lit d'une personne avec sommier à lattes 40€ 1 lit d'une personne avec sommier à lattes plus matelas 50€ Le tout en très bon état Tél 02 99 69 69 78 ou 06 08 40 34 87

INFORMATIONS

Pour 2018, la troupe « les noct'en bulles » de FEINS présente la pièce

«WIFI OR NOT WIFI».

L'action se déroule dans le bar d'un village, seul endroit où il y a de la connexion pour les communications téléphoniques et internet.

Représentations vendredis 09 et 16 mars à 20h30, samedis 10 et 17 mars à 20h30 dimanches 11 et 18 mars à 14h30.



Réservations au n° 06.77.22.16.66 ou 02.99.69.63.89 (répondeurs).



Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois <u>au plus tard</u>.

<u>Dépôt légal</u>: 37 <u>Directeur de la publication</u>: Alain FOUGLÉ <u>Réalisation</u>: Mairie de FEINS <u>Nombre d'exemplaires</u>: 120